

LA
STÉRÉOTYPIE

PERFECTIONNÉE

ET DE

SON VÉRITABLE INVENTEUR.

*M^{me} Dutouchail d'Agonac
graveur à Paris.*



PARIS,

IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT,

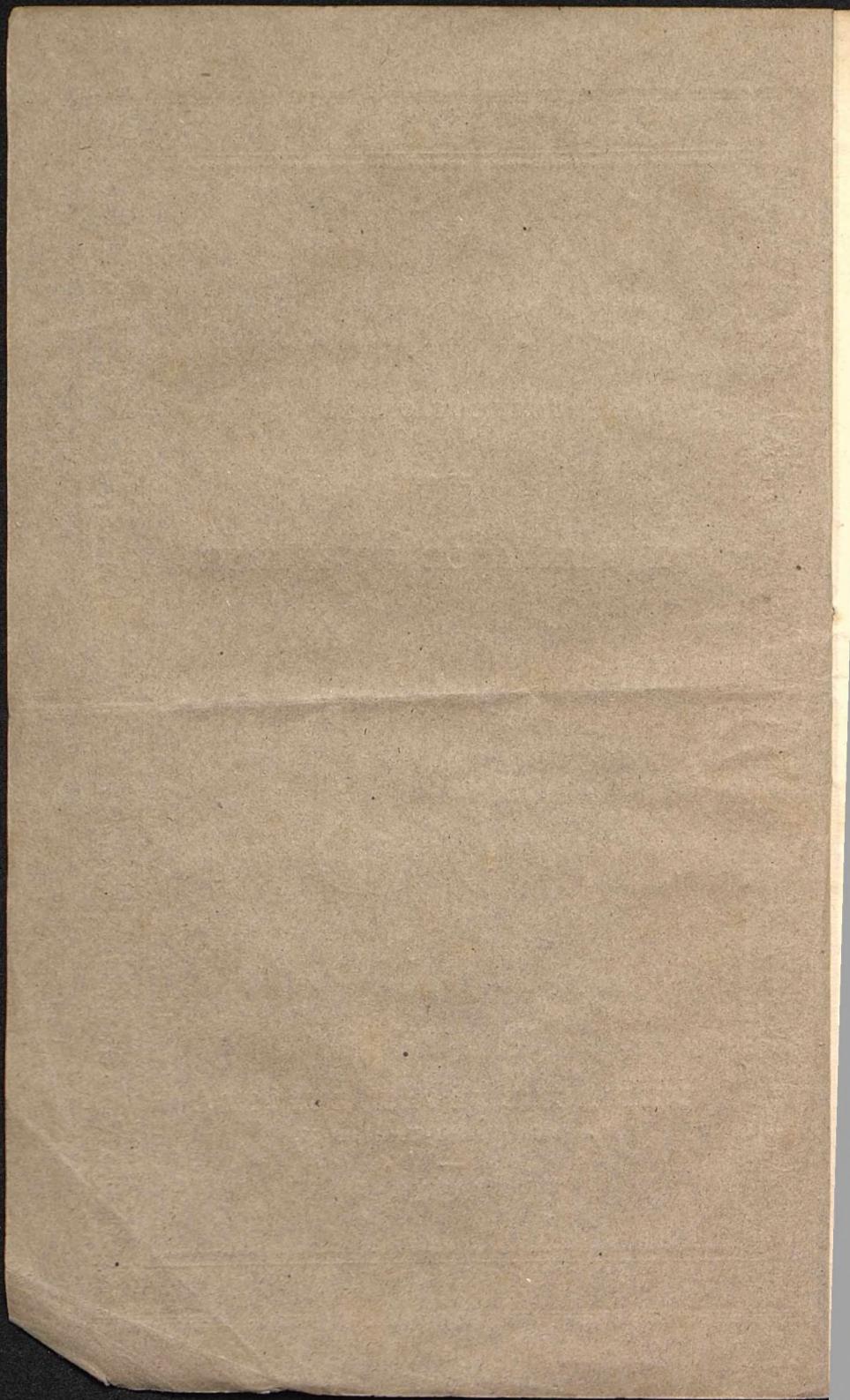
Rue de Grenelle - Sait - Honoré, n° 55,

—
1834.

Z

n

Plante rue des Lombardies fe Gremain n° 66.

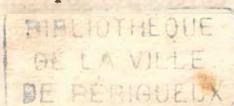


Demandé

LA STÉRÉOTYPIE PERFECTIONNÉE, ET DE SON VÉRITABLE INVENTEUR.

Chaque siècle pose un problème à résoudre et convoque à cette œuvre les hommes observateurs, laborieux, patiens. Grace à leurs persévérandes investigations et à la puissance de leur instinct divinisateur, la solution ne se fait pas long-temps attendre. Lorsqu'au quinzième siècle, l'esprit humain élargissant de plus en plus le cercle de ses relations intellectuelles, il fallut trouver un moyen plus prompt, moins coûteux et moins fragile que l'écriture pour populariser les trésors de science amassés pendant le moyen âge, l'imprimerie naquit; mais, comme cette admirable découverte qui suffit à elle seule pour illustrer un siècle, une ville et un homme, ne fit que rendre plus rapides les progrès de l'intelligence, l'art typographique exigea de nouveaux perfectionnemens, de là les presses à la mécanique, à la vapeur, de là la *stéréotypie*. Ce dernier procédé vient rendre à notre époque les mêmes services qu'a rendus, il y a quatre cents ans, l'art de l'imprimerie; il procure une économie de temps à l'ouvrier, d'argent à l'acheteur; enfin il éternise ce qui a été composé une fois en caractères mobiles, de même que la composition typographique a préservé de la destruction de précieux et fragiles manuscrits.

PZ710



E.P.
PZ 710
C 000281254.2

(2)

L'inventeur de ce nouveau procédé de *stéréotypage*, au moyen duquel on peut, en moins d'une demi-heure, prendre l'empreinte d'une page et la couler, est M. DUROUCHAIL. Malheureusement le mérite n'est pas toujours récompensé de ses efforts, il ne peut échapper à la honteuse cupidité du plagiat ; on lui vole impudemment sa gloire achetée par tant de sueurs, par tant de laborieuses tentatives. Obligé de s'adresser à un tiers pour utiliser sa découverte, il n'est que trop souvent victime d'une indiscretion, d'un manque de bonne foi, d'un amour effréné de gain qui s'exerce à ses propres dépens. Son secret est divulgué, chacun s'en empare, l'exploite à son profit, et l'homme industrieux qui a enrichi son pays de l'inestimable résultat de ses longues et précieuses recherches se trouve cruellement blessé dans ses intérêts, dans son honneur ; son nom est oublié avec une noire ingratitudo, ou passé sous silence avec une coupable affectation ! et cela au mépris d'une stipulation formelle et légale, *par laquelle on s'engageait à mettre le nom de l'inventeur sur tous les ouvrages imprimés par son procédé.*

Mais, dira-t-on, les tribunaux sont là pour faire exécuter les conventions et les engagemens solennellement contractés. Eh ! qui ne sait que l'homme laborieux et entièrement occupé de travaux utiles préfère avant tout le repos qui lui permet d'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance de son pays ? Qui ne sait combien il répugne à un esprit à peine remis des déceptions, des tentatives infructueuses, du découragement et des fatigues de toute espèce qu'il lui a fallu surmonter avant d'arriver à la découverte de son procédé, d'aller devant la justice en réclamer la possession, lutter contre des adversaires souvent puissans et toujours

prêts à prolonger et à compliquer l'enquête judiciaire ? Aussi M. Durouchail dont le désintérêt n'a de comparable que le mérite de son invention , a-t-il fait bon marché des réclamations pécuniaires qu'il serait en droit d'exiger ; mais il est un point sur lequel il n'aurait point dû céder aussi facilement. Pourquoi a-t-il différé si long-temps de rappeler ses droits et son souvenir à ses concitoyens , et surtout aux hommes les plus capables de l'apprécier ? Il fallait qu'il flétrît au tribunal de l'opinion publique la flagrante usurpation dont il a été la victime ; il fallait que ceux qui n'ont pas craint de s'en rendre coupables , ne trouvassent point dans son silence un brevet d'impunité. C'est un devoir qu'un de ses parens indigné du tort fait à sa réputation vient remplir pour lui. Mais auparavant il a cru qu'il n'était pas inutile , pour l'éclaircissement de la question , de rappeler succinctement les divers procédés de stéréotypage primitivement employés par MM. Didot et Herhan , ainsi que les tentatives d'Hoffman. C'est en appréciant avec justesse , et en constatant l'état de l'art stéréotypique avant la découverte de M. Durouchail , que les lecteurs impartiaux se trouveront en état de comprendre l'importance du nouveau pas qu'il a fait faire à la stéréotypie.

ORIGINE DE LA STÉRÉOTYPIE ET DU CLICHÉ.

Les ouvrages ne s'écoulent pas toujours rapidement ; il en est , et ce sont en général les meilleurs , dont le débit , quoique assuré , ne s'opère qu'avec lenteur ; il fallait donc

chercher les moyens d'éviter la multiplicité des éditions. La première pensée qui vint à l'esprit fut de conserver les planches toutes composées; mais alors le plomb demeurant sans emploi et par conséquent improductif, l'imprimeur réclamait une forte indemnité. Quelques établissemens possédant des fonds considérables et une grande quantité de caractères, pouvaient seuls en laisser une partie oisive. Jordan assure dans son *Voyage littéraire* que cela se pratiquait à Halle dans la typographie des *Orphelins*; mais d'autres maisons ayant voulu faire la même tentative s'y ruinèrent. De nos jours, M. Firmin Didot étant à la fois fondateur, imprimeur et éditeur, a pu imprimer des tables de logarithmes avec des caractères mobiles qu'il a soudés ensemble, et qui lui ont fait l'usage d'une forme stéréotype. C'était là tourner la difficulté et non la vaincre.

L'invention de la stéréotypie attribuée à l'Écossais Ged appartient réellement à la France, et remonte, selon Lottin, à la fin du dix-septième siècle. Toujours est-il qu'avant 1735, l'imprimeur Valleyre imprima, par un procédé stéréotype, le calendrier d'un livre d'heures. Voici quel était ce procédé: La page une fois composée en caractères mobiles, on l'enfonçait du côté de l'œil de la lettre dans une masse d'argile ou de cuivre sur laquelle on coulait du cuivre. Mais cet essai est fort imparfait, les arêtes des caractères ne sont pas vives, la surface de la plupart est arrondie, quelques uns même sont cassés. De 1725 à 1739, un orfèvre écossais, nommé Ged, imprima par le même procédé un petit Salluste: l'exécution est fort ordinaire. En Allemagne on fit aussi quelques tentatives, mais plus compliquées et moins heureuses encore.

En 1783, Hoffman, Alsacien, se prévalant des essais de

Ged et d'une observation faite par Darcet en 1773 sur quelques alliages métalliques qui ont la propriété de se ramollir et même de fondre et de couler dans l'eau bouillante, cherche à étendre le domaine de la stéréotypie. Voici comment il décrit la réunion de ses procédés (*Mém. mss. de 1792*): « Une planche composée en lettres mobiles par la méthode des imprimeries ordinaires me servait à faire une empreinte dans une terre grasse, ramollie, mêlée de plâtre et apprêtée avec une colle gélatineuse formée de sirop de gomme et de féculle de pomme de terre. Cette empreinte devenait une matrice dans laquelle une composition de plomb, d'étain et de bismuth, pressée dans le moment du refroidissement, donnait des tables qui exprimaient en relief les caractères de l'imprimerie qui avaient servi à faire la matrice. »

Hoffman imprima par ce procédé les *Recherches historiques sur les Maures*, par de Chenier, qui ont paru en 1787, 3 vol. in-8°. Cette impression, presque aussi défectueuse que celle de Valleyre, a l'inconvénient d'être extrêmement coûteuse et très longue. Le moule formé de terre grasse, mêlée de plâtre et apprêtée avec une colle gélatineuse, se brisait le plus souvent au moment de la pression; aussi était-il obligé de faire plusieurs moules pour la même page.

Les tentatives d'Hoffman, quoique leur succès fût médiocre, excitèrent cependant une émulation générale. Pierres, imprimeur à Versailles, essaya, sans pouvoir y réussir, à couler de la matière de caractères dans des moules de sable; Prugeron, habile mécanicien, proposa pour servir d'empreinte une composition de talc, plâtre, argile, tripoli de Venise, sable des fondeurs (voir le *Manuel de l'imprimerie* par Momoro). Nous arrivons maintenant aux

divers procédés qui ont reçu le nom de clichés (1). Quelques cahiers du journal polytype d'Hoffman étant tombés entre les mains de M. Carez, imprimeur à Toul, il conçut le projet de perfectionner cet art nouveau. En conséquence, il remplaça les moules en argile par du métal chaud, et essaya successivement de se servir de plomb, d'étain et de différens alliages ; mais tantôt la matière trop chaude attaquait les caractères, tantôt elle ne se détachait qu'avec peine des boîtes où on l'avait versée ; souvent les caractères étaient mal formés, et toujours on éprouvait une peine extrême à séparer la planche des caractères mobiles de celle qui recevait l'empreinte en creux. Enfin, après de longs tâtonnemens, Carez imagina de frapper un coup vif à l'aide d'un bloc de bois attaché à une bascule qu'il laissait tomber sur le métal en fusion ; mais il fallait trouver le point convenable de la fusion pour que l'empreinte fût reçue, conservée, et que le métal pût se détacher de la planche-matrice. En résumé ce procédé était encore plus long et plus coûteux que celui d'Hoffman. Mais ce fut surtout lors de la fabrication des assignats que les essais se multiplièrent. On obtint assez facilement un polytypage satisfaisant, mais il n'en fut pas de même du stéréotypage. Le moulage d'Hoffman ne donnait plus une impression assez nette : on eut recours aux matrices de métal et à l'action du clichoir qui fut inventé par Passal.

Le peu de succès obtenu par le moulage porta Lavoisier à proclamer publiquement que, quelques tentatives que l'on fit pour se procurer des pages avec des pâtes, mastics ou

(1) Ce mot est d'origine allemande : la vient du verbe *abklaschen*, donner une *claque*.

autres compositions dont on s'était servi pour faire des matrices, on ne pourrait jamais y parvenir d'une manière satisfaisante ; qu'il fallait trouver un moyen de faire des matrices en métal, qui, seules, pouvaient reproduire la pureté et le vif de l'œil de la lettre. M. Firmin Didot fut invité à tenter un pareil essai ; en conséquence il composa une forme de caractères mobiles dont le métal avait été préparé pour acquérir la force de densité nécessaire : il obtint ainsi une planche-matrice de plomb propre à imprimer.

Nous ferons ici une remarque sur la marche de l'esprit humain dans le champ des découvertes. Le phénomène que nous allons signaler s'est reproduit dans presque toutes les investigations scientifiques ; les procédés les plus importans sont en général simples et naturels. En stéréotypie, le procédé du moulage semble au premier abord le seul qui puisse être employé. Effectivement les premiers essais de stéréotypage furent dirigés dans ce sens ; cependant, comme on ne put obtenir immédiatement aucun résultat satisfaisant de cette méthode si simple, on chercha un système plus compliqué, plus difficile, jusqu'à ce qu'enfin un homme de talent retournât à la première inspiration, découvrit ce qui avait manqué à ses prédecesseurs, et méritât véritablement le nom d'inventeur d'un art qu'on n'avait fait qu'ébaucher avant lui. Le secret du génie est de trouver aisément ce que la foule s'étonne de n'avoir pas deviné elle-même. Encore une fois les procédés les plus utiles et les plus importans sont toujours les moins compliqués et cependant les plus difficiles à atteindre.

Un examen succinct de l'ancien mode de clichage prouvera combien était long, pénible, dispendieux et borné dans ses effets ce procédé délaissé aujourd'hui par tous les imprim-

meurs qui emploient sans le savoir ou du moins sans le dire le stéréotypage inventé par M. Durouchail.

Avant cette grande invention, M. Didot composait des pages de caractères formés de quatre-vingt-seize parties de métal d'imprimerie et de quatre parties de cuivre rossette, ce qui suffisait pour leur donner une grande dureté; cette page était enfoncée par le moyen d'une forte pression dans une surface de plomb épais retenu dans un châssis de fer. Cette matrice de plomb bien vérifiée servait à former des clichés au mouton.

M. Herhan qui était employé à la fabrication des assignats, se trouva à même d'apprécier les efforts faits à cette époque, et tenta de les appliquer à la stéréotypie habituelle. D'après son procédé, qui a servi à imprimer la page d'assignats déposée au Conservatoire des arts et métiers, il fallait premièrement avoir un assortiment complet de tous les poinçons d'acier propres à former un alphabet, prendre un carré de cuivre rossette tiré à la filière de l'épaisseur de chaque lettre, introduire le morceau de cuivre dans un carré d'acier entre deux réglettes, adapter un second carré d'acier sur celui qui tenait le cuivre serré, et enfoncer avec un coup de marteau le poinçon sur lequel était gravée la lettre en relief. On renouvelait la même opération pour chaque lettre.

On justifiait ensuite avec le plus grand soin toutes les petites matrices de cuivre qui n'étaient plus considérées que comme des caractères creux et mobiles qu'on assemblait pour en former des pages. Chaque page était enfermée dans un châssis de fer et pouvait donner des clichés au mouton. Les clichés obtenus par ces pages-matrices étaient sans contredit plus nets et plus purs et bien supérieurs à ceux

produits par la matrice en plomb de M. Didot ; mais ce procédé borné, comme celui de M. Didot , au format in-octavo , était pour ainsi dire impraticable , chaque corps de lettres coûtant avec ses accessoires une somme énorme , et quarante années pouvant suffire à peine pour former tous les types en acier propres à poinçonner une à une les petites matrices creusées en cuivre qui étant réunies devaient produire une page solide par le moyen du cliché.

Examinons maintenant ce qu'avait de long et de pénible cette opération du cliché.

La première opération consistait à adapter la matrice au bout d'un mouton dit *clichoir* ; ensuite on levait le clichoir à la hauteur d'une détente que donnaient les lois de la pesanteur.

Le métal des caractères se composait de quatre-vingt-cinq livres de plomb et de quinze de réglure d'antimoine ; on en mettait quelquefois jusqu'à vingt bien fondues et amalgamées par la fusion. Lorsque l'on voulait se servir de ce métal , on le faisait fondre de nouveau dans une marmite de fer ; on y puisait avec une cuillère de fer la quantité que l'on jugeait nécessaire pour le cliché , et l'on versait le métal dans une petite caisse de papier collé et fort pour qu'elle eût du soutien ; puis on le berçait en tous sens pour le peloter , ayant soin de ramasser toujours les bords pour les ramener vers le centre. Lorsque la matière était prête à se figer , on plaçait promptement la petite caisse qui la contenait sous le milieu de la matrice adaptée au mouton ; on lâchait la détente , le mouton tombait rapidement sur le métal qui recevait l'empreinte en relief des caractères de la matrice , de même que le coin de la monnaie produit une médaille sous le balancier.

Cette première opération terminée, on dégageait le cliché de la matrice par les côtés avec un outil fait exprès; on le vérifiait pour voir s'il n'était pas défectueux, ce qui arrivait fréquemment dans les lettres fermées. S'il y en avait peu, dans ce cas, on les enlevait avec un emporte-pièce; mais il valait mieux remettre le cliché à la fonte et en refaire un autre.

Si l'on jugeait que le cliché méritait d'être gardé, on enlevait les inégalités causées par l'action du clicoir à l'aide d'un outil en forme de burin adapté à un support à chariot qu'on faisait promener le long de la page par le moyen d'une vis de rappel. Pour que les pages fussent toutes de la même épaisseur, on plaçait à la vis de rappel un cadran qui indiquait au juste l'épaisseur que l'outil devait enlever. Quand on avait ainsi tourné le dos de toutes les pages, on les adaptait entre deux coulisseaux et au moyen de deux rabots, l'un pour ébaucher et l'autre pour finir, on faisait les biseaux en chanfrein aux deux côtés de la planche; la page ainsi tournée et biseautée, on en tirait une épreuve. Alors avec des aiguilles aiguisées exprès on évitait les lettres engorgées, et avec de petites échoppes on enlevait les aspérités qui pouvaient trop approcher la lettre et marquer à l'impression. Lorsqu'une lettre était défectueuse on souloit à sa place une lettre de caractère mobile. Il serait trop long d'énumérer les soins minutieux qu'exigeaient la correction, l'ajustage et le tirage des pages ainsi clichées.

Après avoir fait cet examen rapide des différens procédés employés avant celui qui a été découvert par M. Durouchail, après avoir essayé de démontrer ce qu'ils avaient de défectueux, de pénible et de coûteux, résumons-nous. Nous trouvons deux périodes dans l'histoire de la stéréo-

typie. Dans la première, Valleyre, Ged, Rochon, Hoffman, emploient le procédé du moulage. Les deux premiers n'obtiennent que des résultats fort incomplets, le dernier arrive à des résultats plus satisfaisans, mais en sacrifiant beaucoup d'argent à la composition de ses alliages et en étant obligé de faire plusieurs empreintes pour chaque page.

Seconde période.— MM. Carez, Hoffmann, Didot, Herhan se servent d'empreintes de métal et de l'action du clichoir. Dans ce second procédé il est nécessaire de fondre des caractères plus durs que les caractères ordinaires. Notamment Herhan emploie de petites matrices de cuivre rosette. Enfin on ne peut obtenir qu'à grand peine le format in-octavo. Ces deux procédés ne pouvaient donc atteindre d'aucune façon le but que se propose la stéréotypie, le premier à cause de sa défectuosité, le second par suite d'innombrables difficultés d'exécution. Quel service n'a donc pas rendu à l'imprimerie M. Durouchail qui, à force de patience et d'essais, découvrit le procédé en usage aujourd'hui et qu'il nous suffit de rappeler pour en montrer l'incontestable supériorité.

Nouveau procédé de M. Durouchail.

Les obstacles qu'avait à surmonter M. Durouchail étaient nombreux. Comment pouvait-il espérer obtenir par le moulage après les grossiers et inutiles essais qui en avaient été faits auparavant des planches solides et parfaitement identiques à celles des caractères mobiles? comment empêcher les soufflures et remplacer les alliages si coûteux d'Hoffman?



il fallait de plus trouver une matière plus dure que celle des clichés ordinaires , enfin obtenir de la manipulation des métaux et de la main d'œuvre et des apprêts du travail une exécution facile, prompte et capable de procurer cent pages par jour.

Réolu d'atteindre un résultat si important pour l'avenir de l'art typographique et prêt à lutter contre les obstacles que n'avaient pu vaincre ses prédécesseurs , M. Durouchail s'associa d'abord avec le marquis de Paroy , qui ne craignit pas de faire le sacrifice d'une belle fortune à sa passion pour les arts ; et après plus de quatre ans d'efforts et de tentatives il put enfin obtenir le format in-folio. Au lieu des alliages employés si péniblement autrefois pour prendre l'empreinte des caractères mobiles, M. Durouchail se servit de plâtre qui à beaucoup moins de frais donne un résultat beaucoup plus satisfaisant. Pour obtenir un métal tout à la fois dur et fusible , il mêla au plomb vingt livres de régule d'antimoine. Enfin pour prévenir les souffrances , il inventa un instrument nommé *scipion* dans lequel on verse le métal en fusion et qui chasse l'air en même temps que le plomb se répand dans les cavités du moule.

Une aussi heureuse découverte ne pouvait échapper long-temps à l'attention du gouvernement et du public. En 1820 une commission fut nommée par le ministre de l'intérieur pour examiner l'invention de M. Durouchail. M. Firmin Didot , membre de la commission , fit composer dans son imprimerie une page grand in-quarto où il réunit ce qu'il y avait de plus difficile pour la stéréotypie. M. Durouchail sortit vainqueur de cette épreuve , et plus de vingt notables imprimeurs et fondeurs de la capitale attestèrent la

supériorité de cette précieuse découverte sur toutes les tentatives accomplies auparavant.

En effet ce nouveau procédé est applicable à tous les formats connus et reproduit également tous les caractères de la typographie sans que dans aucun cas la pureté du type original soit altérée. Enfin, sous le rapport de la promptitude de l'exécution, il fournit cent pages et plus par jour qui peuvent donner autant de pages solides et occuper autant de presses que l'on désire.

Le public put bientôt apprécier le mérite de la découverte de M. Durouchail, notamment dans deux dictionnaires français anglais et anglais français, caractère mignon à deux colonnes de 1400 pages chacun imprimé pour MM. Nicolle et compagnie, et un nouveau testament et autres livres de dévotion en caractère petit-romain imprimé chez M. Cosson.

En 1826 l'imprimerie royale qui apprécia toute l'importance de la découverte de M. Durouchail en acheta le secret et le droit de l'exploiter au prix de la somme de 3,000 francs. Le traité signé des parties respectives est du 26 août (1). Il est inutile de faire remarquer combien est honorable pour l'inventeur du procédé dont nous regrettons de ne pouvoir décrire tous les détails, l'adoption qui en est faite par le premier établissement typographique de la France. Dans ce traité M. de Villebois, qui était alors administrateur de l'Imprimerie royale, s'engageait pour lui et ses successeurs à ne communiquer le secret des procédés de M. Durouchail pour le polytypage que sur la foi du serment de ceux qu'il emploierait de ne pas révéler ni de s'en servir pour leur profit par-

(1) Voir les pièces justificatives n° I.

ticulier. M. l'administrateur s'engageait en conséquence à poursuivre par les voies de droit ceux des employés ou ouvriers qui, en abusant de la connaissance qui leur en aurait été donnée pour le service et dans l'intérêt de l'établissement, s'en serviraient d'une manière directe ou indirecte dans un autre intérêt.

D'autre part, tout en les communiquant à l'Imprimerie royale, M. Durouchail se réservait le droit de former pour son compte ou celui de tout autre un établissement pour l'exploitation directe de ses procédés de polytypage et de plus d'en donner communication à titre gratuit ou onéreux à qui bon lui semblerait.

Ainsi se trouvait formellement établie la propriété de l'inventeur. Il avait conservé la faculté d'en disposer à son gré, et nous voyons qu'il en profita dès le 27 septembre 1826. M. Durouchail s'obligeait d'honneur à faire connaître à M. Duverger (1) dans toutes ses parties et sans aucune réserve pour une somme de 3,000 francs : 1^o un nouveau procédé de polytypage par le moyen duquel il n'est plus besoin de tourner ni de biseauter les pages ; 2^o le mastic pour fondre sur le champ et la matière dure propre à être enfoncee dans le plomb ; 3^o et toutes les améliorations quelconques qu'il pourrait y faire par la suite aussitôt qu'ils auraient lieu.

M. Durouchail a rempli constamment toutes ces obligations avec une loyauté que M. Duverger lui-même n'a jamais pu lui contester. Voyons maintenant s'il en est de même de son côté.

Une des clauses principales du traité conclu entre lui et

(1) Voir les Pièces justificatives, n° II.

M. Durouchail l'obligeait à mettre sur une des pages de chaque livre qui serait stéréotypé par le procédé dont il avait acheté la communication , ces mots : *d'après un nouveau procédé de stéréotypie de M. Durouchail.* De plus un exemplaire de chacun de ses ouvrages devait être remis par M. Duverger à M. Durouchail lors de la publication de la première édition.

Nous trouvons dans le traité une autre clause non moins formelle et non moins importante.

Le droit d'exploiter le procédé de M. Durouchail pouvait bien être transmis aux femmes , enfans , gendres ainsi qu'aux successeurs de M. Duverger , soit par succession , soit à titre gratuit ou onéreux ; mais il ne pouvait en donner connaissance ni le céder à titre gratuit ou onéreux à d'autres personnes qu'à celles indiquées ci-dessus à peine de 10,000 francs de dommages et intérêts envers M. Durouchail , si celui-ci avait confié son secret à d'autres.

Ces deux stipulations étaient formelles. Quoi d'ailleurs de plus simple et de plus légitime ? l'une constituait la propriété matérielle de M. Durouchail , l'autre sa propriété intellectuelle , si nous pouvons nous exprimer ainsi : toutes deux cependant ont été scandaleusement méconnues par M. Duverger. Le nom de M. Durouchail a été peu à peu puis définitivement supprimé de tous les ouvrages stéréotypés par son procédé. Ce tort immense causé à sa réputation d'inventeur lui a été naturellement le plus sensible ; il aurait pu garder le silence s'il se fût agi d'une question d'intérêt ou d'argent , mais on se résigne avec peine à se voir frustré de la gloire légitime qui est la plus douce récompense d'un travail opiniâtre. Mais M. Duverger de son côté a pensé sans doute que le mérite de l'exploitateur était égal à celui

de l'inventeur et, malgré les conditions expresses du traité, il n'a pas craint de substituer son nom à celui de M. Durouchail et de chercher ainsi à lui enlever l'estime et la reconnaissance de tous les amis des arts.

Si nous passons maintenant de la question de bonne foi à la question de propriété matérielle, nous ne trouvons pas M. Duverger plus irréprochable. Nous voulons bien admettre qu'il n'ait pas poussé l'indélicatesse et la déloyauté jusqu'à vendre lui-même le secret de M. Durouchail pour en tirer un gain illicite ; mais on ne divulgue pas seulement un secret par soi-même, on peut le divulguer encore par les personnes que l'on emploie et dont on a la responsabilité morale. Aussi l'imprimerie royale, dans son traité avec M. Durouchail, et M. Duverger dans le sien, s'engageaient à poursuivre par les voies de droit ceux des employés et ouvriers qui, *en abusant de la connaissance qui leur avait été donnée pour le service, ou de l'intérêt de l'établissement,* s'en serviraient d'une manière directe ou indirecte dans un autre intérêt. Or, à la connaissance de M. Duverger, des ouvriers de son imprimerie, initiés au secret de M. Durouchail, ont exploité dans leur intérêt le nouveau procédé de stéréotypie et en ont répandu la connaissance. En effet, il est employé aujourd'hui par un grand nombre de maisons qui sont entièrement inconnues à M. Durouchail et qui n'ont pu profiter de sa découverte que par la négligence impardonnable de M. Duverger. Cette divulgation si nuisible aux intérêts de l'inventeur, le mettra dans le droit, aux termes mêmes du traité, de provoquer une action judiciaire ; mais M. Durouchail a dédaigné d'avoir recours à ce moyen : il a mieux aimé en appeler à la justice des hommes d'art. Si sa conscience lui faisait un devoir de dévoiler de coupables

manœuvres qui l'atteignaient dans ce qu'il avait de plus cher et de plus sacré, sa réputation, elle ne lui imposait pas l'obligation toujours pénible de poursuivre leurs auteurs devant les tribunaux. M. Durouchail trouvera un ample dédommagement dans l'opinion publique, maintenant mieux éclairée, et une douce consolation dans les nouveaux titres que des travaux non moins utiles vont lui créer à la reconnaissance de son pays.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I. — *Traité conclu entre l'Imprimerie royale et M. Durouchail, au sujet de la découverte d'un nouveau procédé de stéréotypie.*

ARTICLE PREMIER.

Le soussigné, Pierre Durouchail, demeurant à Paris, rue des Grands-Augustins, n° 27,

Inventeur d'un nouveau procédé de stéréotypage, au moyen duquel les pages sont fondues à la cuillère, sans qu'il soit besoin d'employer une vaste chaudière pour y plonger la matière renfermée dans une boîte en fonte, et sans qu'il soit nécessaire de tourner ou biseauter les pages, s'oblige formellement d'honneur à faire connaître à l'administration de l'Imprimerie royale;

1° La composition des pâtes pour prendre les empreintes des caractères et recevoir la fonte, notamment celle du mastic au moyen duquel on peut en moins d'une demi-heure prendre l'empreinte d'une page et la couler;

2° Les procédés qu'il emploie pour les diverses opérations du mouillage, soit avec la composition ordinaire, soit avec le mastic, et de la fonte et coulage des pages sans y mettre aucune réserve, et s'engageant à répéter les opérations devant les personnes à ce commises jusqu'à ce qu'elles aient bien saisi ses procédés, et puissent les exécuter sans difficulté;

3° Toutes les améliorations quelconques qu'il pourrait y faire par la suite aussitôt qu'elles auraient en lieu;

4° La composition d'un métal d'imprimerie, extrêmement dur, aisément fusible, qui s'écoule dans le mastic, et avec lequel on obtient des clichés que l'on peut au besoin enfoncer dans le plomb pour faire des matrices; le tout pour être par l'Imprimerie royale exploité dans l'intérêt dudit établissement seulement.

ART. II.

L'établissement de tous les ustensiles et instrumens nécessaires sera fait aux frais de l'Imprimerie royale; ledit sieur Durouchail ne s'engageant qu'à indiquer ses procédés et les moyens de les mettre en œuvre.

ART. III.

La participation aux procédés indiqués ci-dessus est donnée aux conditions et avec les réserves suivantes :

1° Le sieur Durouchail remettra à Monsieur l'administrateur de l'Imprimerie royale, écrit et signé par lui, l'exposé de ses procédés pour la composition des pâtes et mastics, de la matière dure, du moulage des pages et enfin de leur coulage;

2° Le droit d'exploiter lesdits procédés appartiendra à toujours à l'Imprimerie royale. En conséquence le secret en pourra être transmis successivement à toutes les personnes de l'établissement auxquelles il deviendrait nécessaire de le communiquer.

Monsieur le maître des requêtes, administrateur actuel de l'Imprimerie royale, s'engage pour lui et ses successeurs à ne communiquer le secret des procédés de M. Durouchail, pour le polytypage, tels qu'il les aura indiqués par écrit, que sur la foi du serment de ceux qu'il emploiera de ne pas le révéler, ni s'en servir à leur profit particulier. Il s'engage en conséquence à faire poursuivre par les voies de droit, tant que ses procédés ne seront pas rendus publics, ceux des employés ou ouvriers qui en abusant de la connaissance qui leur en aurait été donnée pour le service et dans l'intérêt de l'établissement, s'en serviraient d'une manière directe ou indirecte dans un autre intérêt;

3° Le sieur Durouchail conservera, nonobstant le présent traité, 1° le droit de former pour son compte, ou celui de tout autre, un établissement pour l'exploitation directe de ses procédés de polytypage; 2° d'en donner communication à titre onéreux ou gratuit à qui bon lui semblera.

ART. IV.

Ladite participation aux procédés de polytypage ci-dessus détaillés est faite moyennant la somme de trois mille francs une fois payée.

ART. V.

Le présent traité ne sera obligatoire qu'après l'acceptation de monsieur le maître des requêtes, administrateur de l'Imprimerie royale et l'approbation de monseigneur le garde des sceaux.

Fait double à Paris, ce vingt-six août mil huit cent vingt-six.

Approuvé le traité ci-dessus, le maître des requêtes administrateur de l'Imprimerie royale,

DE VILLEBOIS.

DU ROUCHAIL.

E. DUVERGER,

Chef de la partie d'art typographique, et chargé par M. l'administrateur de suivre avec M. Durouchail la discussion du présent traité.

Conformément à une convention subséquente relative à l'exécution de l'article 4 ci-dessus, la somme de trois mille francs qui y est stipulée sera payée sur les fonds du Budget de 1827, lorsque ce budget aura été approuvé par le Roi.

Fait double à Paris, le deux septembre mil huit cent vingt-six.

Approuvé le contenu ci-dessus,

DU ROUCHAIL.

Le maître des requêtes administrateur de l'Imprimerie royale,

DE VILLEBOIS.

N° II. — *Traité conclu entre M. Durouchail, inventeur d'un nouveau procédé de stéréotypage et M. Duverger, imprimeur-libraire.*

Entre M. Pierre Durouchail, graveur, demeurant à Paris, rue des Grands-Augustins, n° 27,

..... d'une part;

Et M. Eugène Duverger, imprimeur-libraire, demeurant à Paris, rue de Verneuil, n° 4,

..... d'autre part;

A été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

M. Durouchail, inventeur d'un nouveau procédé de fontéréotypage ou polytypage, par le moyen duquel il n'est plus besoin de tourner ni de biseauter les pages, s'oblige formellement d'honneur à faire connaître à M. Duverger, 1^e le procédé dont est ci-dessus parlé dans toutes ses par-

ties , et sans aucune réserve , aussitôt la signature du présent traité ;
 2° le mastic pour fondre sur-le-champ , et la matière dure propre à être
 enfoncée dans le plomb ; 3° et toutes les améliorations quelconques
 qu'il pourrait y faire par la suite aussitôt qu'elles auraient lieu , et ce
 pour M. Duverger avoir droit à l'exploitation dudit procédé et de ses
 améliorations de la manière et avec les restrictions déterminées sous les
 articles ci-après.

ART. II.

L'établissement qui sera formé par l'exploitation dudit procédé appartiendra bien entendu exclusivement et en pleine propriété à M. Duverger , qui paiera seul tous les frais de formation , d'entretien et d'exploitation dudit établissement .

ART. III.

Il sera mis sur une des pages de chaque livre qui sera imprimé avec le procédé ci-dessus ces mots :

*D'après un nouveau procédé de
M. Durouchail.*

Et un exemplaire de chacun des ouvrages qui seront imprimés par ledit procédé sera remis par M. Duverger à M. Durouchail , lors de la publication de sa première édition seulement , et non lors des éditions subséquentes .

ART. IV.

Pour prix de l'indication dudit procédé , M. Duverger s'oblige à payer , en bonnes espèces ayant cours , à M. Durouchail une somme de trois mille francs .

ART. V.

Le droit d'exploiter le procédé ci-dessus est transmis aux femmes , enfans , gendres , ainsi qu'aux successeurs de M. Duverger , soit par succession , soit à titre gratuit ou onéreux ; mais il ne pourra donner connaissance dudit procédé , ni le céder , à titre gratuit ou onéreux à d'autres personnes qu'à celles indiquées ci-dessus , à peine de dix mille francs de dommages-intérêts envers M. Durouchail , si celui-ci peut lui prouver que M. Duverger ou les personnes sus-indiquées ont confié à d'autres le secret de M. Durouchail qui en reste toujours propriétaire , sauf les droits confiés par ces présentes à M. Duverger .

ART. VI.

M. Durouchail, comme propriétaire dudit procédé, pourra, nonobstant le présent traité, former pour son compte un établissement pour l'exploitation dudit procédé, ou le faire connaître à qui bon lui semblera, à titre gratuit ou onéreux, sans aucune indemnité envers M. Duverger.

ART. VII.

Dans le cas où M. Durouchail viendrait, dans le délai de deux années, à recevoir du gouvernement une indemnité ou récompense pour l'invention du procédé qui fait l'objet de ce traité, M. Durouchail promet de rendre à M. Duverger, soit ses billets s'ils ne sont pas encore échus, soit la valeur de ces mêmes billets, si M. Durouchail en a reçu le montant. Pour que cette clause soit exécutable, M. Duverger devra représenter les billets acquittés par M. Durouchail.

ART. VIII.

M. Durouchail reconnaît avoir reçu de M. Duverger les billets pour solde de la somme stipulée en l'article IV.

Fait double entre nous et de bonne foi.

Paris, le 27 septembre mil huit cent vingt-six.

Approuvé l'écriture ci-dessus,

DUVERGER.

N^o III.— *Circulaire adressée par M. Durouchail aux imprimeurs, fondeurs et graveurs, pour leur faire part de son invention.*

J'ai l'avantage de vous faire part que je viens de trouver un nouveau procédé de fonderéolypage, ou pantéotypie, qui n'a pas de rapport avec celui que j'avais inventé en 1817, conjointement avec le marquis de Paroy, que de plus il a l'avantage que dans un cas pressé on peut mouler et fondre plusieurs pages en moins d'un quart-d'heure, en employant un mastic et un métal particuliers (ce nouveau genre de travail épargne aussi le tournage et le biseautage : procédé unique qui a été tenté, mais toujours en vain jusqu'à ce jour); et qu'à peu de frais on peut former un établissement dans une seule chambre; ce procédé est en pleine activité à l'Imprimerie royale, ainsi que chez MM. Demonville et E. Duverger, imprimeurs à Paris. Par les conventions faites entre nous, je

reste toujours propriétaire de ma découverte et peux en disposer comme bon me semble. Si donc vous pensiez à former un pareil établissement, nous traiterions de gré à gré. Mon seul but, en rédigeant cette note, est vis-à-vis des imprimeurs de leur offrir les avantages de ma découverte, et pour moi de prendre titre d'invention aux yeux de l'Europe.

J'ai bien l'honneur de vous saluer,

DU ROUCHAIL.

N° IV. *Attestations des principaux imprimeurs-libraires et fondeurs de Paris qui ont signé la page stéréotypée par le nouveau procédé de MM. le marquis de Paroy et Durouchail, présentée à la commission nommée par son excellence le Ministre de l'intérieur, laquelle a été produite sur la forme mobile composée par M. Didot, qui l'a signée et imprimée chez lui, comme étant ce que l'imprimerie pouvait offrir de plus difficile en typographie.*

L'original est déposé au Musée du Conservatoire des arts et métiers, rue S.-Martin.

Après avoir examiné le procédé de MM. le marquis de Paroy et Durouchail, je pense qu'il peut être d'une excellente application à l'impression des grands ouvrages de fonds qui doivent se conserver, et que les caractères qui s'y emploient sont parfaitement conformes aux premiers types communiqués.

NAUZOU.

6 juin 1820.

Ce procédé, réunissant l'économie à l'avantage de donner tous les formats possibles, me paraît supérieur aux procédés employés jusqu'à ce jour, il a de plus celui de rendre dans la perfection les types les plus délicats.

L. T. CELLOT.

Le procédé inventé par MM. le marquis de Paroy et Durouchail me paraît devoir présenter de grands avantages pour la multiplication des compositions et la parfaite ressemblance des unes avec les autres.

LE BLANC.

Paris, 7 juin 1820.

Ayant vu et examiné le cliché ou polytypage de la page composée en différents caractères très difficiles à reproduire, n'importe les moyens inventés par MM. le marquis de Paroy et Durouchail, et ayant vu aussi l'épreuve signée Didot, j'ai admiré cette découverte.

GILLET père, fondeur et imprimeur.

Paris, 9 juin 1820.

Le nouveau procédé dont j'ai examiné les détails et les résultats me paraît devoir soutenir avec avantage la concurrence avec tous les procédés typographiques précédemment en usage.

BALLARD.

Je crois le nouveau procédé très bon pour multiplier les compositions.

FAIN.

Je pense que ce procédé est le meilleur de ceux qui ont paru jusqu'à ce jour.

COSSON.

Je pense que ce procédé peut être très utile à l'imprimerie.

MOLÉ.

Je reconnaissais que ce nouveau procédé donne l'avantage d'imprimer comme sur les caractères mobiles.

CHANSON, *imprimeur-libraire*.

Je suis du même avis que M. Chanson.

LE NORMANT.

Je pense que ce nouveau procédé de stéréotypage est avantageux.

CRAPELET.

Je pense que si le nouveau procédé de pankitotypage répond aux épreuves qui m'ont été communiquées, il entrera en concurrence des stéréotypes avec avantage pour un grand nombre de spéculations de librairie.

DEMONVILLE.

Je pense que ce nouveau procédé peut être très utile, et remplit la stéréotypie avec grande économie.

HACQUARD.

Je pense que ce nouveau procédé peut très bien soutenir la concurrence avec ceux déjà connus.

PILLET ainé.

Je suis convaincu que le procédé ci-dessus sera très utile au commerce, et pour mon compte je ne manquerai pas d'en faire usage.

ÉMERY.

Procédé ingénieux et surtout économique.

ALGRIN.

12 juin 1821.



IMPRIMERIE DE PAUL DUPONT, RUE DE GRENOBLE-S. HONORÉ, 55.

